

## CONSEIL DE VILLE

### Séance du 30 juin 2016, à 19.30 heures, à la salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2<sup>e</sup> étage)

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 21 du mercredi 15 juin 2016 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 19 mai 2016.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Rattachement de la ville de Moutier et de sa couronne au Canton du Jura » (n° 940) (PLR).
6. Réponse à la question écrite intitulée « Déménagement du ministère public à Delémont ? » (n° 942) (PDC-JDC).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Fréquentation du Service des urgences de l'H-JU » (n° 943) (PDC-JDC).
8. Réponse à la question écrite intitulée « Macarons de stationnement et bénéficiaires » (n° 949) (PLR).
9. Traitement du postulat intitulé « Maîtrise des charges communales » (n° 944) (PLR).
10. Traitement de la motion intitulée « Pour une maîtrise du territoire communal » (n° 946) (PS-Les Verts).
11. Approuver un crédit de CHF 190'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue de travaux d'améliorations énergétiques de bâtiments du parc immobilier de la Municipalité.
12. a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2015.  
b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2015.
13. Divers.

M. Marcel Meyer, président du Conseil de ville, dirige les débats.

Le procès-verbal est tenu par Mme Sandrine Cramatte, secrétaire-suppléante du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Yannick Jubin - remplacé par M. Hervé Eggenschwiller.

M. Thomas Schaller - remplacé par M. Michel Saner.

M. Frédéric Sollberger - pas remplacé.

Mme Anne-Marie Volpato - pas remplacée.

Sont excusés pour le PLR :

Mme Jocelyne Gasser - remplacée par M. Xavier Brunner.

M. Michel Berberat - remplacé par M. Jacques Voirol.

M. Pierre-Alain Cattin - remplacé par M. Hervé Voirol.

Est excusée pour le PS :

Mme Rosalie Beuret - remplacée par M. Jean-Pierre Cafiso.

Sont excusés pour le PCSI :

M. Yann Voillat - remplacé par Mme Christiane Lauber.

M. Yves Quiquerez - pas remplacé.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Sophie Barthod, Francine Chapatte, Mathilde Crevoisier, Chantal Gerber, Corinne Laissue, Christiane Lauber, Aline Nicoulin, Lisa Raval, Maria Werdenberg, Corinne Zwahlen.

MM. Manuel Benitez, Benjamin Bergé, Alain Bohlinger, Xavier Brunner, Jean-Pierre Cafiso, Angelo Casarano, Josquin Chapatte, Alain Chariatte, Gilles Coullery, Hervé Eggenschwiller, Victor Egger, Jean Farine, Olivier Frund, Manuel Godinat, Claude Gury, Dominique Hubleur, Marcel Meyer, Didier Nicoulin, Julien Parietti, Pierre Parietti, Johan Perrin, Sébastien Piquerez, Jean-Luc Plumey, Gérard Reusser, Michel Saner, Stéphane Theurillat, Hervé Voirol, Jacques Voirol.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg, Mme Anne Roy, MM. Pierre-Olivier Cattin, Philippe Eggertswyler, Julien Loichat, Eric Pineau, Gabriel Voirol, François Valley, chancelier, François Biedermann, caissier communal.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : MM. Olivier Frund et Jean-Luc Plumey.

## **Ordre du jour**

La parole n'est pas demandée.

### VOTE

*Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

## **1. Communications**

M. le Président indique que M. Bernard Salomon ayant donné sa démission, M. Hervé Voirol devient suppléant pour le Parti libéral radical.

## **2. Informations du Conseil municipal**

Mme Anne Roy informe qu'un projet de trois maisons jumelées et d'une maison individuelle à la rue de la

Colombière a été publié. C'est un remodelage du projet initial qui avait été présenté il y a un peu plus de deux ans et dont le permis n'avait pas pu être délivré puisqu'il demandait une dérogation qui ne pouvait pas être validée en l'état. Le plan d'aménagement local ayant été validé entretemps et le règlement des plans de zones modifié, la configuration du dossier initial a de ce fait été changée. Ce nouveau projet profite pleinement de l'indice de la zone et permettra à sept foyers de venir s'installer au bout de la rue de la Colombière.

M. Gabriel Voirol relève que la Municipalité de Porrentruy possède un bâtiment qui consomme passablement d'électricité et qui appartient aux grands consommateurs, ce qui signifie que l'on peut négocier les conditions tarifaires. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, suite à divers appels d'offres, les services industriels de Delémont ont été retenus pour la fourniture de l'électricité du bâtiment du Betteraz. Cette décision amènera des économies de l'ordre de 15'000 francs.

Ensuite, M. Gabriel Voirol explique qu'un projet global à proximité de l'Oiselier est envisagé, comprenant un abri vélos, un abri bus et une prolongation du trottoir, validé par les commissions d'école, de police et d'équipement, également salué par Pro Infirmis et CarPostal. Le Conseil municipal a décidé de procéder à la réalisation de ce projet en deux étapes : premièrement, la réalisation du trottoir de l'Oiselier jusqu'à l'école, dont les travaux commenceront lundi 4 juillet avec une finalisation avant la reprise des cours ; deuxièmement, une demande de crédit auprès du Conseil de ville de septembre qui portera sur l'abri vélos, l'abri bus et l'éventuelle prolongation du trottoir.

M. Eric Pineau informe que la moitié environ du crédit-cadre pour l'informatique a été dépensée. Un nouveau crédit-cadre sera présenté à la fin de l'année. Les objectifs - acquisitions de nouveaux PC, extension du disque du serveur, améliorations du réseau WIFI, passage à Office 2013, remplacement des éléments actifs du réseau et externalisation Exchange - sont réalisés à 80% voire à 100% pour une grande majorité de ceux-ci. Trois grandes étapes seront réalisées d'ici à la fin de l'année : interconnexion des sites, téléphonie et hébergement externe, virtualisation (la téléphonie est incorporée dans le crédit-cadre car il s'agit de téléphonie IP). Le dossier informatique avance à grands pas grâce à l'engagement d'un informaticien professionnel, M. Christophe Meusy. La mise en application du programme de gestion communale interviendra en 2017.

M. Julien Loichat s'adresse à M. Claude Gury par rapport à la question orale que ce dernier avait posée il y a deux séances de cela, ayant trait aux vols de vélos à Porrentruy : en 2014, la ville de Porrentruy a connu 48 vols annoncés de vélos normaux, 0 de vélos électriques ; en 2015, 35 vols de vélos normaux et 1 vélo électrique. Sur ces 35 vélos volés, 19 ont été volés en extérieur, 9 dans des habitations et 7 à proximité des services (gare, écoles). En 2014, aucun vélo n'a été retrouvé et en 2015, 4 ont été retrouvés. M. Julien Loichat ajoute que la ville de Porrentruy a connu son premier cambriolage de l'année ce jour mais étant donné que c'est le seul cambriolage depuis le début de l'année, cela signifie que Porrentruy est une ville sûre grâce à sa police de proximité.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg annonce que Porrentruy a participé, dans le cadre de Mysmartcity, à une nouvelle application qui s'appelle SNUKR, nom qui fait référence à « chneuquer ». Cette application permet de générer des circuits. C'est un des sept thèmes de Mysmartcity dont l'idée de base était de faire une application à vocation de santé, respectivement de tourisme. C'est une première mondiale. Il s'agit d'un moyen interactif où toute personne qui s'y associe peut apporter des points d'intérêts et des circuits qui lui sont propres. La suite de l'application se fera en collaboration avec Pro Infirmis, sous l'aspect de l'accessibilité aux installations adaptées selon les types de handicap.

MM. Bruno Cardona et Jérémy Huber donnent des explications complémentaires sur l'application SNUKR et en font une démonstration au moyen d'un power point.

### 3. Procès-verbal de la séance du 19 mai 2016

M. Stéphane Theurillat demande que sa réponse au point 9 soit revue et étoffée.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

### 4. Questions orales

M. Michel Saner a entendu dire que des démissions de cadres au sein de l'Etat-Major des sapeurs-pompiers de Porrentruy ont été enregistrées et que d'autres sont peut-être encore en train de germer pour des raisons d'insatisfaction voire même d'organisation déficiente. Il aimerait savoir si le Conseil municipal est au courant de cette situation et, le cas échéant, si des mesures seront prises pour y remédier, sachant que la ville de Porrentruy investit 600'000 à 700'000 francs par an pour posséder et maintenir un corps autonome, efficace et réactif.

M. Julien Loichat suppose que M. Michel Saner fait mention de la récente démission du vice-commandant du corps des sapeurs-pompiers, M. Fabrice Briot, qui a décidé, à la fin de l'année passée, de mettre un terme à son mandat pour la fin de l'année 2016. Il a en fait précipité il y a quelques semaines de cela sa démission puisque, étant en partance, et par rapport à l'arrivée des nouvelles personnes, il a eu effectivement peut-être quelques difficultés et ce sont ces difficultés qui se sont fait ressentir dans le groupe. Au-delà de cette démission, M. Julien Loichat peut assurer que le corps des sapeurs-pompiers est solide, efficace, qu'il est tenu de main de maître par le commandant M. Daniel La Manna. Il y a de temps en temps, effectivement, comme dans tout corps constitué, des petites interrogations et autres et des séances d'équipe sont organisées pour ressouder l'ensemble ; il y a d'ailleurs eu une séance d'équipe récemment avec une personne externe pour pouvoir poser les bases de la future collaboration de l'ensemble des cadres suite au départ de M. Briot puisqu'il faut penser à son remplacement et à l'avenir. Son remplacement a été validé par le Conseil municipal sur la base de la proposition du commandement du corps des sapeurs-pompiers. Le corps des sapeurs-pompiers est toujours un corps efficace qui répond aux appels.

M. Michel Saner se déclare non satisfait car il y a eu des écrits à la commune qui n'ont pas donné les réponses attendues.

M. Julien Parietti communique qu'un postulat a été accepté en décembre dernier par le Parlement demandant d'étudier la possibilité d'une fusion entre le centre jurassien d'enseignement et de formation et le service jurassien de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire et qu'un groupe de travail doit rendre un rapport intermédiaire avant l'été sur la réorganisation de ces deux services dans le canton du Jura. Il demande si cela a une incidence sur les structures de formation en place à Porrentruy. Est-ce que la déclaration d'intention tripartite entre les municipalités de Porrentruy et de Delémont et la République et Canton du Jura est prise en compte par ce groupe de travail et respectée par le canton ? Il rappelle qu'une compensation doit être accordée suite au départ de la HEP-BEJUNE de Porrentruy pour Delémont. M. Julien Parietti souhaiterait également savoir si la charte en question a été retrouvée.

M. Pierre-Olivier Cattin n'a pas encore reçu suffisamment d'éléments de la part du service de la formation pour pouvoir donner une réponse. Les transformations qui se feront en termes de structure ne sont pas forcément liées à des transformations en termes de lieu. Si de nouvelles modifications de lieux d'études ou d'apprentissage devaient avoir lieu, M. Pierre-Olivier Cattin suppose qu'il en sera informé. Aucune information n'a pour le moment été donnée selon laquelle il y aurait des changements au niveau structurel, organisationnel ou administratif. M. Pierre-Olivier Cattin s'engage à répondre à M. Julien Parietti sur ses questions de déclaration d'intention tripartite et du personnel de vente lors de la prochaine séance du Conseil de ville.

M. Julien Parietti se déclare non satisfait, il attend impatiemment la séance d'automne pour avoir enfin la réponse.

M. Stéphane Theurillat informe que l'orientation prise par certains dossiers régionaux, voire cantonaux, laisse apparaître de vives inquiétudes au sein de la population de la commune de Porrentruy et des autres communes du district, comme par exemple le programme de développement démographique 2015-2030 du canton du Jura qui influencera grandement l'aménagement du territoire de notre région, ne laissant pas suffisamment de possibilités de développement pour le district de Porrentruy et le dossier de l'hôpital du Jura dont le site de Porrentruy ne semble plus qu'être voué à des activités annexes. Ces deux exemples d'enjeux politiques ne sont pas les seuls et il sera primordial que Porrentruy et les communes du district réagissent ces prochains mois, de manière intense et unie. En sa qualité de chef-lieu, Porrentruy doit en être le fer de lance. M. Stéphane Theurillat souhaite savoir comment l'exécutif entend se positionner politiquement auprès des autres communes du district.

M. le Maire Pierre-Arnaud Fueg confirme que le plan directeur du développement territorial proposé par le canton est en pleine phase d'adoption ; c'est un dossier qui va impacter Porrentruy de manière forte au niveau territorial notamment. Porrentruy joue un rôle important en tant que commune centre dans ce futur plan. En effet, l'ensemble du territoire d'aujourd'hui sera géré par rapport à trois centres urbains, Porrentruy, Delémont et Saignelégier et leur couronne. L'ensemble du développement cantonal devra se trouver dans ces centres, autrement dit les futurs développements devront se concentrer au sein de notre cité. Porrentruy a pris des initiatives ces derniers temps, notamment dans le cadre du centre de compétences qu'elle peut apporter à d'autres communes. Par exemple, en ce qui concerne la patinoire, la ville de Porrentruy et le SIDP vont engager une ressource commune pour aller de l'avant dans ce dossier, tant au niveau du bâtiment que des infrastructures autour de la patinoire. Un autre exemple avec le SIT de la commune d'Alle où l'on a fait un transfert technologique afin de faciliter et d'accélérer la mise en place du plan directeur du développement territorial. En outre, Porrentruy a un rôle moteur important à jouer dans le cadre du développement de la région, en matière touristique par exemple. M. le Maire ajoute que Porrentruy a la chance d'avoir passé le PAL au bon moment. Porrentruy possède des terrains à bâtir en suffisance pour les 15 prochaines années.

M. Stéphane Theurillat se déclare satisfait.

M. Alain Chariatte relate que des nageurs ont été vus dans le bassin de la piscine municipale alors que cette dernière était fermée pour cause d'intempéries. Il demande qui donne l'autorisation et qui en prend la responsabilité.

M. Philippe Eggertswyler confirme que la piscine municipale a été fermée à plusieurs reprises en raison des intempéries et malgré le fait que la piscine soit fermée, des individus passent par-dessus la barrière pour aller se baigner. Cette situation n'est pas acceptable. Le service de sécurité en a été informé et il sera procédé, si possible, à l'identification de ces personnes afin que cela ne se reproduise plus.

M. Alain Chariatte se déclare satisfait.

Mme Sophie Barthod s'interroge par rapport à la borne devant l'Hôtel de ville, qui ne fonctionne plus depuis 2013, en raison de la sécurisation des accès, dont le coût est élevé et qui demande du temps d'exécution. La borne a été un investissement et la sécurisation l'est aussi. Ne serait-il pas préférable d'enlever cette borne qui ne sert à rien et qui n'embellit pas l'Hôtel de ville ?

M. Eric Pineau explique qu'un groupe de travail a été mis sur pied, dont fait partie l'informaticien nouvellement engagé, pour étudier les possibilités car il ne veut pas que la même erreur se reproduise (avec une borne tactile, on peut accéder à Internet). Le groupe de travail réfléchit à une solution en lien également avec la téléphonie et la centrale au niveau de l'Hôtel de ville. Il n'est pas envisagé pour le moment d'enlever cette borne, une proposition sera présentée prochainement et la borne fonctionnera à

nouveau.

Mme Sophie Barthod se déclare partiellement satisfaite.

M. Victor Egger informe que la Renouée du Japon est une plante vivace particulièrement invasive et prolifique. Elle peut très rapidement coloniser des surfaces importantes et éradiquer la flore locale. Les rivières sont particulièrement infestées. Cette envahissante pose non seulement des problèmes en termes de biodiversité mais de par son système racinaire de type rhizome, elle n'assure pas les bonnes statités des berges. Cette plante constitue donc une réelle menace pour l'équilibre biologique et physique des rivières. Les moyens de lutte sont limités, surtout au bord des cours d'eau. L'élimination rapide des foyers d'implantation constitue une des meilleures manières de lutter contre. Mais peu de choses ont été entreprises depuis l'inventaire effectué par le canton en 2008 pour éradiquer les foyers qui s'agrandissent d'année en année. Malheureusement, l'entretien général et classique des berges n'est pas efficace du tout contre cette plante. M. Victor Egger demande quels sont les moyens dont dispose la commune et qu'elle met en œuvre afin d'éradiquer ce fléau.

M. Gabriel Voirol confirme que ces plantes envahissantes posent surtout des problèmes lorsqu'elles se situent au bord des rivières car le meilleur moyen de les éradiquer est de procéder à des fauches successives à intervalles très réguliers. La Municipalité de Porrentruy collabore avec la Bourgeoisie dans certains secteurs infestés, notamment à La Rasse, et ce travail commence de porter ses fruits. Cependant, il faut faucher en permanence. Au niveau des rivières, c'est plus compliqué car on n'a pas le droit d'intervenir à tout moment. On essaie cependant de limiter la propagation. Par exemple, la Municipalité de Porrentruy a autorisé une classe à faire une campagne liée à ces plantes invasives, principe accepté par l'office de l'environnement, et l'on a constaté depuis un certain temps que, dans la zone du Tennis en particulier, il y a une régression de cette plante envahissante mais il reste encore beaucoup de travail, surtout dans le centre urbain. Un nouveau système de fauche automatisé est étudié et il sera peut-être possible de l'utiliser, surtout dans les parties pentues, mais toujours dans des périodes relativement limitées, en respectant les exigences de l'office de l'environnement.

M. Victor Egger se déclare satisfait et espère que les efforts seront continus.

Mme Lisa Raval a appris qu'une manifestation du personnel de la maison de l'enfance avait été évitée ce soir. Elle demande si on peut lui donner des informations sur la situation de ce personnel.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg signale que la presse s'est fait l'écho d'une manifestation finalement avortée. La problématique est connue depuis plus d'une dizaine d'années, il s'agit de l'évaluation des fonctions de la maison de l'enfance. On comprend que le personnel de la maison de l'enfance trouve le temps long. C'est une problématique cantonale qui a été bouclée dès l'instant où les nouvelles évaluations de fonctions ont été publiées le 13 avril et, dès cette date, même un peu avant déjà, le Conseil municipal s'y est attelé. Il a traité à quatre reprises de la question de la réévaluation de la maison de l'enfance depuis le 21 mars jusqu'au 27 juin pour aboutir à une solution définitive et, pendant ce temps-là, la commission paritaire, composée de trois membres du personnel municipal et de trois membres du Conseil municipal, - qui est compétente pour discuter et représenter le personnel -, s'est réunie à trois reprises pour parler de cette problématique. Le personnel de la maison de l'enfance y était également associé puisque, dès le départ, une personne représentait en plus les employés de la maison de l'enfance dans le cadre de la commission paritaire. Une décision a été prise, les employés de la maison de l'enfance en seront informés avant les vacances et l'entrée en vigueur de cette nouvelle évaluation interviendra au 1<sup>er</sup> août, comme au niveau cantonal. Le syndicat reproche au Conseil municipal de ne pas l'avoir associé aux discussions. Le syndicat n'a pas été invité à la table car la commission paritaire était là pour défendre les employés ; la discussion était sereine et on a pu éviter toute une série de problématiques. Le syndicat estime que le Conseil municipal n'a pas traité les choses de manière rapide, M. le Maire trouve au contraire que ce n'est pas le cas, Porrentruy est, à sa connaissance, la seule commune concernée qui ait déjà fait aboutir cette procédure avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> août de cette année.

Mme Lisa Raval se déclare satisfaite.

Mme Aline Nicoulin souhaite que le Conseil municipal la renseigne sur la fréquentation du TUB suite à la nouvelle offre en place depuis environ six mois, plus particulièrement au niveau des écoliers qui habitent sous l'hôpital.

Mme Anne Roy explique que la nouvelle offre du TUB a été connectée à la nouvelle offre des transports publics dans le Jura, notamment avec le changement d'horaire des CFF. Il paraissait judicieux de faire l'interconnectivité à la gare du TUB aux heures d'arrivée des trains, ce qui a donné un départ des enfants un peu plus tôt puisque les trains arrivent environ 10 minutes plus tôt, mais cela amène un meilleur confort lors de l'accueil des enfants à l'école ; c'est un climat général qui est largement apprécié, aussi bien au niveau des écoliers que des professeurs. Auparavant, le TUB passait sous l'hôpital pour remonter à l'école de l'Oiselier. Aujourd'hui, il fait une boucle qui passe à Sous-Bellevue, s'arrête à la gare et repart en vieille ville pour arriver à l'école de l'Oiselier. Les enfants qui habitent sous l'hôpital ont l'occasion de rejoindre le TUB à la gare. Pour ces enfants, c'est une situation qui est moins confortable qu'avant puisqu'ils doivent se lever un peu plus tôt mais si on les compare aux autres enfants qui habitent dans les autres quartiers de la ville de Porrentruy, ils se lèvent à la même heure que les autres. Les indices de fréquentation du TUB depuis Sous-Bellevue, le quartier de la gare et pour la suite du parcours sont excellents ; quant aux enfants qui fréquentent la ligne sous l'hôpital, c'est un peu plus compliqué de savoir s'ils sont de Porrentruy étant donné que le bus peut compter entre 45 et 50 enfants et qu'il s'agit de la ligne de Bure. Une rencontre a eu lieu avec les mamans des enfants qui habitent sous l'hôpital, les services de l'administration, CarPostal et le directeur de l'école primaire pour essayer de trouver des solutions pour améliorer le statut de ces enfants, comme par exemple une meilleure interconnectivité à la gare, la construction d'un abribus à la route de Bure, des capitaines pour accompagner les enfants dans cette nouvelle offre du TUB, etc. Une nouvelle séance est agendée à la rentrée scolaire pour faire le bilan de la situation et tout est entrepris pour amener un maximum de satisfaction dans cette nouvelle offre du TUB.

Mme Aline Nicoulin se déclare satisfaite.

M. Pierre Parietti passe son tour.

M. Gilles Coullery relate que, lors du marché du 18 juin dernier, un certain nombre de voitures sont restées stationnées à la rue des Malvoisins, empêchant les marchands de déployer leurs étals correctement. Cela ne donne pas une belle image du marché de Porrentruy, qui est déjà en sursis. Il demande au Conseil municipal quelles mesures ce dernier envisage-t-il de prendre pour que cela ne se reproduise plus.

M. Julien Loichat acquiesce que des véhicules restent parfois stationnés sur l'espace du marché quand ce dernier se met en place. La police municipale contacte systématiquement les personnes concernées afin qu'elles déplacent au plus vite leur véhicule. Lorsqu'il reste un véhicule, cela veut dire que la police n'a pas pu joindre son propriétaire. Le Conseil de ville devra se prononcer sur le futur règlement de la police municipale qui pourra octroyer des compétences à la police municipale pour appeler la fourrière qui viendra enlever les véhicules ; les propriétaires devront aller rechercher leur véhicule à la fourrière, paieront l'amende, la fourrière et le travail de la police. La commission de police a déjà étudié le projet et parlé des compétences de la police municipale mais c'est le Conseil de ville qui devra se prononcer sur ce futur règlement.

M. Gilles Coullery se déclare satisfait.

Mme Francine Chapatte explique que la fête de la nature a eu lieu comme d'habitude à l'esplanade des Tilleuls mais que malheureusement, cette année, le brunch n'a pas pu se tenir à l'ombre des tilleuls étant donné que ces derniers ont subi une taille importante car ils présentaient un danger pour la population. Mme Francine Chapatte suggère d'organiser une taille échelonnée afin que l'esplanade ne soit pas mise à nu d'un coup et demande que la Municipalité de Porrentruy confie la taille des grands arbres à une société

susceptible de faire des tailles douces, sanitaires et éclairées.

M. Philippe Eggertswyler admet que la taille des arbres s'est faite de manière radicale ; étant donné qu'elle s'effectue une fois tous les six à sept ans, l'effet a été un peu brusque. En 2015, le personnel de la voirie a participé à une journée de formation pour maîtriser la taille et l'élagage des arbres. La voirie continuera de faire de la formation dans ce domaine. Cependant, M. Philippe Eggertswyler prend en compte la demande de Mme Francine Chapatte d'échelonner la taille des arbres pour que l'esplanade des Tilleuls ait une meilleure allure que dernièrement.

Mme Francine Chapatte se déclare satisfaite.

**5. Réponse à la question écrite intitulée « Rattachement de la ville de Moutier et de sa couronne au Canton du Jura » (n° 940) (PLR)**

Pour le groupe PLR, Mme Aline Nicoulin déclare l'auteur de la question partiellement satisfait.

**6. Réponse à la question écrite intitulée « Déménagement du ministère public à Delémont ? » (n° 942) (PDC-JDC)**

Pour le groupe PDC-JDC, M. Julien Parietti se déclare satisfait et suivra ce dossier de très près.

**7. Réponse à la question écrite intitulée « Fréquentation du Service des urgences de l'H-JU » (n° 943) (PDC-JDC)**

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg indique que l'Hôpital du Jura lui fait dire qu'un nouveau concept cantonal de médecine d'urgence et de sauvetage passera devant le Gouvernement avant les vacances de juillet 2016, ce qui explique que l'Hôpital du Jura ne veuille pas donner d'autres chiffres que ceux indiqués dans la réponse.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Claude Gury se déclare totalement insatisfait de la réponse, malgré le complément apporté par M. le Maire, non pas parce que le Conseil municipal n'a pas répondu à la question écrite déposée mais parce que l'Hôpital du Jura fait, à son sens, de la rétention d'information. C'est dans ce sens qu'une nouvelle question écrite a été déposée en demandant au Conseil municipal de saisir, au besoin, le préposé à la protection et à la transparence des données pour disposer des informations réclamées.

**8. Réponse à la question écrite intitulée « Macarons de stationnement et bénéficiaires » (n° 949) (PLR)**

Pour le groupe PLR, M. Alain Bohlinger se déclare partiellement satisfait. En effet, il ne peut rejoindre le Conseil municipal dans sa réponse sur le fait que les institutions nommées rentrent parfaitement dans le cadre des autorisations de parcage accordées. Il est pour le moins regrettable, à son sens, qu'il n'y ait pas de règlement concernant ces autorisations de parcage mais sur les autorisations de parcage délivrées à ce jour, il est au regret de constater que certaines personnes ne devraient pas bénéficier de macarons de parcage. Dans le cadre des délibérations annoncées dans le plan directeur, il souhaite que des corrections soient apportées à la délivrance de ces autorisations de stationnement qui font trépigner nombre de Bruntrutains.

**9. Traitement du postulat intitulé « Maîtrise des charges communales » (n° 944) (PLR)**

M. Manuel Godinat explique que le groupe PLR, lors de la préparation du budget, annoncé alors à plus de 900'000 francs, s'est posé beaucoup de questions et a fait des propositions sans toucher aux salaires du

personnel, sans retirer de prestations impératives au fonctionnement de la commune et sans toucher aux soutiens pour la culture et le sport. Les 200'000 francs d'économies proposées ont été refusés par la totalité des conseillers de ville, hormis les radicaux. La commune a des charges pour environ 44 millions de francs, dont 25% non maîtrisables. En parallèle, la commune enregistre des produits, ce sont en grande partie les impôts, ce qui amène un certain équilibre. Pour 2015, coup de bol, l'équilibre est positif et on repart avec un bénéfice d'environ 450'000 francs. Avec cet argent, on peut soit rembourser au maximum la dette soit le réinjecter directement dans des investissements. Porrentruy a, en effet, beaucoup d'investissements à réaliser ces prochaines années. Ces onze dernières années, on a eu une moyenne annuelle de près de 5 millions de francs d'investissements bruts pour 2.1 millions de francs d'investissements nets, avec une progression notable ces dernières années. 2.1 millions, c'est ce qu'on doit emprunter ou financer avec les bénéfices. Dans le budget 2016, entre 2016 et 2018, on remarque qu'il y aura en moyenne 8.4 millions d'investissements bruts chaque année. Si ces différents investissements sont soutenus à raison de 50%, il faudra les financer à hauteur de 4.2 millions de francs. Il faudra donc emprunter ou autofinancer le double du montant de ces dernières années et passer de 2.1 à 4.2 millions de francs. Il faudra soit emprunter de l'argent soit en obtenir par des résultats positifs des comptes d'exploitation. Lorsqu'on emprunte de l'argent, il faut ensuite le rembourser, soit par des comptes positifs avec des flux de liquidités positifs, soit en arrêtant les investissements et donc les projets de développement. Si on ne veut pas en arriver là, il faut mener les bonnes réflexions en amont. Le Conseil municipal nous y sensibilise à chaque traitement du budget. On voit, en fonction des flux de liquidités de ces prochaines années, jusqu'à quel niveau on pourra s'endetter. La dette actuelle est d'environ 52 millions de francs et on devrait pouvoir monter jusqu'à 70 millions de francs. Cependant, le plan financier montre qu'après 2018, les flux de liquidités ne nous permettront plus de nous offrir de nouveaux investissements. Maîtriser ses charges, cela veut dire s'assurer qu'à l'avenir, on pourra continuer d'investir dans des projets comme la piscine municipale, la patinoire, une nouvelle crèche, Cœur de ville, etc. En parallèle aux investissements à réaliser et à financer en partie, on va connaître une probable augmentation des charges, estimées par le Conseil municipal à 2.5% par an, soit 1 million de francs qu'il faudra bien compenser. De plus, une diminution de nos produits est très probable, que l'on retrouve dans le budget 2016 et dans les comptes 2015. Nous participons à nouveau à l'alimentation du fonds pour l'emploi en raison du ralentissement économique prévisible et constituons une provision de 250'000 francs en raison de la révision de l'imposition des entreprises (RIE 3), qui impliquera moins de rentrées fiscales pour le canton et les communes. Si les risques financiers étaient si flous, comme l'écrit le Conseil municipal dans sa réponse au postulat, M. Manuel Godinat se demande pourquoi devoir alimenter un tel fonds et faire des provisions ? La baisse des rentrées d'impôts sera compensée, pour le canton, par le programme OPTIMA, processus qui a fait des dégâts et laissé beaucoup de traces. Si le postulat est refusé, on pourra faire comme le canton : OPTIMA. M. Manuel Godinat demande si les conseillers sont prêts à assumer un OPTIMA municipal dans quelques années. M. Manuel Godinat souhaite qu'une réflexion sur les comptes soit menée et que le Conseil municipal lui donne une réponse écrite. Dire que le postulat est réalisé et le refuser, c'est user d'un oreiller de paresse pratiqué depuis quelques mois par l'exécutif. Si l'on gère son ménage familial ou son entreprise sans vision à long terme, on rencontrera des problèmes. On ne doit pas reporter ce genre de problèmes aux comptes communaux car sinon chaque citoyen devra passer à la caisse. On doit gérer nos charges, augmenter nos bénéfices pour mieux investir ces prochaines années.

M. Eric Pineau apprécie qu'on se soucie des finances communales mais est déçu car il y a plusieurs erreurs dans les affirmations de M. Manuel Godinat. Par exemple, le fonds pour l'emploi est une obligation légale votée par le Parlement et qui n'était pas dans le budget. Il s'agit de 93'000 francs de charges liées en plus. Les investissements bruts ont été à hauteur de plus de 7.8 millions de francs pour l'année 2015, avec une dette quasi constante. Ca veut dire aussi que les flux financiers sont au-dessus de 5 millions de francs. On a 4.54 millions d'investissements nets. Les charges non maîtrisables sont de 20% et non pas de 25%. Le développement avancé dans le postulat sur le plafond d'endettement est correct si l'on regarde uniquement les deux premières années. Pour l'année 2015, dans la planification financière, la dette prévue en 2015 était de 58 millions de francs, en 2016 de 64 millions de francs, en 2018 de 75 millions de francs. Dans les comptes 2015, la dette effective est de 53 millions de francs. C'est moins 5 millions de francs par rapport à la planification du budget 2015. Si on prend 2018, on est à 64 millions de francs, ce qui veut dire

11 millions de francs en moins que ce qui était prévu dans la planification du budget 2015. Si on prend 64 millions, on est capable de rembourser nos dettes sur 25 ans, le plafond d'endettement n'est pas au-delà de la projection. Le postulat pourrait donc être refusé car sans objet. L'objectif de la planification financière n'est pas de prévoir l'avenir avec certitude mais de prendre un point de référence dans le futur à partir duquel il sera possible de constater des mesures, de mesurer les écarts, de prendre des mesures correctives, ce que le Conseil municipal fait chaque année. Cela fait trois ans que l'on est dans les chiffres noirs, ce n'est pas du hasard, mais c'est bien grâce à la planification financière. Le Conseil municipal a établi une procédure dans laquelle il est prévu de revoir trois fois la planification financière. Le législatif l'a fait deux fois dans l'année et a revu tous les nouveaux projets. Le plan de mesures d'économies que le Conseil de ville a voté fera obligatoirement l'objet d'une évaluation dans le cadre du budget 2016. Le Conseil municipal n'a aucune directive par rapport au RIE 3. Il attend les directives du canton. Les effets de l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH 2) ne sont pas encore connus. La commune est dans l'attente de directives claires de la part du canton. Les durées d'amortissement vont varier et vont être réduites ; si on réduit les durées d'amortissement, on augmente les charges de fonctionnement. Une étude est en cours au niveau de la réforme de la répartition des tâches et des charges entre canton et communes menée par un groupe de travail paritaire au niveau du Gouvernement et de l'association jurassienne des communes. M. Eric Pineau relève qu'il fait partie du comité de pilotage dans ce dossier. On ne sait pas, pour le moment, quelles charges vont être transférées au canton ou quelles tâches vont être maintenues au niveau des communes. C'est un élément extrêmement important pour répondre au postulat. Si on revient 20 ans en arrière, à part une fois où l'on était dans les chiffres noirs, on n'a jamais passé la barre fatidique à part ces trois dernières années. Si cela ne s'appelle pas gérer les finances communales, M. Eric Pineau a du mal à comprendre. M. Eric Pineau relève que le Conseil municipal n'a, pour le moment, jamais parlé de hausse de la quotité d'impôt à Porrentruy. La maîtrise des charges communales est un souci permanent pour le Conseil municipal depuis plusieurs années. Des mesures supplémentaires ont déjà été prises en plus du plan de mesures voté à la fin 2011 par le Conseil de ville qui visait une réduction des charges de fonctionnement entre 800'000 francs et un million et demi de francs. La durée théorique du remboursement de la dette fixée dans la planification financière a été réduite de 30 à 25 ans, c'est une marge de manœuvre qu'on s'est gardée au vu de la bonne santé financière de la ville de Porrentruy. Avec tous ces arguments, si le Conseil de ville accepte ce postulat, M. Eric Pineau devra s'occuper d'autre chose que des finances de la ville de Porrentruy.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg estime qu'il puisse être dit que les finances de la ville de Porrentruy, qui sont positives pour la troisième année consécutive, est un coup de bol, est basé sur du hasard, est une déclaration offensante. C'est le fruit du travail effectué par la Municipalité et par le personnel communal. M. le Maire énumère ce qui était en suspens lors de la prise de la législature : 1999 cadastre du bruit, assainissement de la piscine, PAL ; 2000 assainissement de la patinoire ; 2001 Inter, réfection du rez-de-chaussée, Les Vauches ; 2004 décompte des chemins de ferme ; 2007 zone industrielle du Voyeboeuf ; 2009 assainissement des lampes à mercure ; 2010 étude rue du Creugenat, chemin de l'Ermitage, rendement du réseau d'eau, assainissement de Stockmar, régularisations foncières Esplanade, cession des parcelles de Lorette ; 2011 chemin des Chenevières. Si cela n'est pas du rattrapage d'investissement qu'il fallait réaliser, il n'y comprend plus rien.

M. Michel Saner souligne que, contrairement aux insinuations lues entre les lignes du postulat, le groupe PDC-JDC est sensible et attentif aux finances communales. Il est soucieux de toute dépense non réfléchie et fortement opposé à toute augmentation de la quotité d'impôt. M. Michel Saner admet que le message et la position du Conseil municipal paraissent trop succincts et auraient mérité davantage de détails. Le groupe PDC-JDC constate que l'excellent résultat positif 2015 est le fruit du travail du Conseil municipal, appuyé par la planification financière établie avec vision et audace, appliquée et contrôlée rigoureusement depuis 2013. Dans la législature 2008-2012, une motion « Frein à l'endettement » avait été décidée par le Conseil de ville. Cette motion avait été considérée comme réalisée par le Conseil municipal puis ce choix validé par le Conseil de ville deux ans plus tard en prenant comme réponse la mise en place de la planification financière par le Conseil municipal. Les bases de la nouvelle méthode de gestion financière ont été prises et admises comme frein à l'endettement. Porrentruy possède un retard en termes

d'investissement, estimé à quelques dizaines de millions de francs. Des exemples sont démontrés régulièrement quant au retard pris par Porrentruy sur les autres grandes communes jurassiennes. Il faut être proactif. Dans le budget 2016, il est démontré qu'en 2018, la capacité de remboursement des investissements prévus deviendra critique. Mais avec une bonne maîtrise, comme c'est le cas aujourd'hui, cette problématique ne deviendra pas contraignante. Ponctuellement et pour des objets et investissements précis, l'exécutif doit faire appel à des appuis en personnel temporaire. Compte tenu des résultats annuels, preuve est faite que le Conseil municipal maîtrise parfaitement ses décisions et assume pleinement la gestion de la commune en maîtrisant les charges en fonction des produits. De plus, compte tenu des bons résultats de ces trois dernières années, l'exécutif inscrit, dans les comptes annuels, des réserves financières en prévision d'événements inconnus et non maîtrisables. Les charges communales sont largement maîtrisées et les changements qui interviendront dans le futur sont encore si incertains qu'on ne connaît pas encore leur influence précise sur le ménage communal. Il faut donc laisser travailler sereinement le Conseil municipal et lui faire entièrement confiance pour poursuivre ses actions dans le sens de la planification financière établie pour cette législature. C'est à fin 2017 que l'on pourra juger du travail réalisé et de la réelle situation de la commune, tant en termes financiers qu'au niveau des investissements, de la dynamique et de l'image qu'aura su donner le Conseil municipal à la ville de Porrentruy. Le Conseil municipal doit utiliser son temps pour agir sur les projets plutôt que de tout remettre en cause et élaborer de nouvelles mesures qui ne seront peut-être jamais mises en application. Le groupe PDC-JDC est d'avis que l'objet du postulat est en cours, même en grande partie réalisé. Il le refusera à l'unanimité.

M. Dominique Hubleur explique que les membres du PCSI attendaient le débat de ce soir pour prendre position. La liberté de vote est laissée aux membres. Il y a du bon des deux côtés.

Mme Mathilde Crevoisier estime que les charges communales étant maîtrisées, le titre du postulat est peut-être mal choisi. Toutefois, à la lecture du postulat, il lui semble qu'il n'y a pas de désaveu de la politique qui a été menée jusqu'à présent. Le postulat demande de se pencher un peu plus en détail sur le futur des finances communales. Le groupe PS-JSPJ-Les Verts est attaché à l'investissement et il entend mettre tout en œuvre pour préserver la capacité d'investissement de la ville. L'investissement est un facteur de dynamisme économique et témoigne d'une vision à long terme de la gestion d'une commune. Le groupe PS-JSPJ-Les Verts ne partage pas forcément les vues du PLR sur les moyens de parvenir à une maîtrise des finances, les charges ont été suffisamment squeezées ces dernières années. Effectivement, l'augmentation de la quotité d'impôt est un terme qui pourrait être abordé une fois et, dans le cadre de cette étude, l'on pourrait voir concrètement ce que pourrait apporter une telle mesure à l'avenir, dans l'optique d'une plus-value pour financer un investissement. D'une manière générale, le but visé par le postulat, à savoir examiner en détail la planification financière future, pourrait comporter un certain intérêt pour mieux affronter les défis que la ville affrontera à l'avenir. La liberté de vote est laissée au sein du groupe.

M. Didier Nicoulin fait remarquer que le groupe PLR ne remet pas en cause la politique menée. L'inquiétude du groupe PLR repose sur le futur, ces questions ont déjà été posées lors du traitement du budget 2016. Pour M. Didier Nicoulin, on ne peut pas se reposer uniquement sur la planification financière. Le degré d'autofinancement est de 66%. Pour investir, il faut augmenter les flux de liquidités.

M. Pierre Parietti indique que la réponse du Conseil municipal est basée sur les résultats de trois exercices favorables ; il demande que M. Eric Pineau rappelle combien l'on a encaissé, au cours de cette période, au titre de l'impôt supplémentaire suite à l'amnistie fiscale, qui couvre très largement ce léger bénéfice. M. Pierre Parietti estime que l'argument présenté dans la réponse du Conseil municipal n'est pas suffisamment représentatif. Porrentruy, ainsi que toutes les communes, doivent investir pour préserver leurs acquis et se profiler pour l'avenir. Porrentruy a augmenté sa dette, il ne faut pas l'oublier, et lorsqu'on se penche sur le budget et sur les comptes, il y a des préoccupations régulières, des constatations, comme l'aide sociale, toujours à la hausse, et l'abandon de certaines rentrées fiscales. Gouverner c'est prévoir. Prévoir les risques, les améliorations, les mesures qui pourraient être envisagées par le Conseil

municipal. Il n'a jamais été question de contester la qualité du travail qui a été accompli par le personnel administratif et l'activité soutenue du Conseil municipal. M. Pierre Parietti est surpris que ce discours de prudence qu'on entend à juste titre au niveau cantonal ne retombe pas également parfois au niveau communal. L'endettement moyen des communes jurassiennes est, de façon globale, à la traîne. Des réflexions doivent être amorcées avant de prendre certaines mesures. Le groupe PLR invite donc malgré tout à soutenir ce postulat.

M. Benjamin Bergé demande une suspension de séance.

M. le Président accorde une suspension de séance de cinq minutes.

M. Eric Pineau répond à M. Didier Nicoulin par rapport au degré d'autofinancement qui détermine la part des revenus affectés au financement net des nouveaux investissements. Le service des communes, par son rapport des finances communales, détermine bien qu'il ne faut pas le calculer uniquement sur une année mais sur 5 ans. Ce degré d'autofinancement, si on le prend sur 5 ans, est de 119%. C'est au-dessus de 100% et 100%, on considère que c'est bon. Ensuite, M. Eric Pineau répond à M. Pierre Parietti au sujet de l'amnistie fiscale qui représente, pour cette année, environ 700'000 francs ; pour les cinq dernières années, 1'360'000 francs de rentrées fiscales supplémentaires, soit environ 270'000 francs par année. On n'aura plus ces rentrées fiscales. Par contre, il y a un effet qu'on ne peut pas maîtriser, c'est la fortune. Toutes les personnes qui ont aujourd'hui déclaré au fisc ces montants paieront des impôts sur la fortune. Les impôts sur la fortune n'ont pas le même pourcentage que les impôts qui proviennent de l'amnistie fiscale mais ce sont des rentrées fiscales supplémentaires que l'on n'avait pas. Il y a 20 ans, on était à la moitié de la dette. Il y a dix ans, la dette par habitant à Porrentruy était de 9'535 francs ; aujourd'hui, elle est de 7'600 francs par habitant. C'est un bon signe.

M. Manuel Godinat admet qu'il a effectivement utilisé une expression qui n'était pas adéquate de « coup de bol » et il s'en excuse auprès de M. Eric Pineau, de M. François Biedermann et de l'ensemble de l'administration communale, il faisait peut-être référence à l'amnistie fiscale, c'était pour dire qu'on était dans un contexte favorable. M. Manuel Godinat demande qu'on entreprenne les réflexions nécessaires pour évaluer la situation financière, ce n'est absolument pas contraignant. Il aimerait que dans le prochain budget qu'on traite, le Conseil municipal explique en quelques lignes les réflexions qui ont été menées. M. Manuel Godinat ajoute que le Conseil municipal a une année pour réaliser le postulat. Si à cette échéance le postulat n'est pas prêt ou si des éléments nouveaux apparaissent, on peut toujours le prolonger. Le groupe PLR est conscient qu'il y a eu un déficit d'investissement ces dernières années, on n'a pas assez investi à Porrentruy et il faut rattraper le coup. Pour répondre à Mme Mathilde Crevoisier, M. Manuel Godinat explique que le groupe PLR n'a pas la même vision. C'est le but du postulat. C'est au Conseil municipal de mener la réflexion.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Maîtrise des charges communales » par 23 voix contre 12.*

### **10. Traitement de la motion intitulée « Pour une maîtrise du territoire communal » (n° 946) (PS-Les Verts)**

M. Gilles Coullery rappelle les principes de base du droit de superficie. Le droit de superficie permet d'être propriétaire de sa maison sur un terrain que l'on loue. Le locataire peut disposer du terrain à sa guise. La durée peut varier mais elle est au maximum de 99 ans et peut être prolongée. Les modalités de succession et de reprise du bâtiment construit sont définies à la conclusion du contrat. De grandes villes comme Berne et Zurich appliquent ce principe, tout comme Ayer au Val d'Anniviers qui l'a appliqué avec succès pour réhabiliter ses mayens. L'avantage premier du droit de superficie est le maintien de portion du territoire dans le giron de la collectivité tout en permettant temporairement le développement de projets privés. Cette méthode permet de disposer à nouveau de zones pour développer de nouvelles constructions

plus denses ou pour mettre en place de nouveaux projets d'infrastructures sportives, scolaires ou culturelles à la fin des contrats de droit de superficie. Le deuxième avantage consiste à obtenir des revenus réguliers des terrains mis à disposition par le versement des loyers, revenus qui peuvent être affectés à divers projets. Le troisième avantage profite aux personnes qui acquièrent ces terrains. Un droit de superficie diminue les fonds propres nécessaires et permet ainsi à une plus grande partie de la population d'accéder à la propriété. Le groupe PS-JSPJ-Les Verts comprend cependant que le fait de ne pas avoir le terrain en pleine propriété peut en rebuter certains. Mais les modes de vie changent et la propriété dans une logique terrienne de légation n'est plus de mise dans les jeunes générations. Le groupe PS-JSPJ-Les Verts est conscient qu'il faut du temps pour un tel changement et consent à modifier sa motion en postulat, ce qui permettra d'avoir une étude détaillée sur les avantages, les inconvénients, les réticences et les attentes d'une mise en droit de superficie du terrain communal.

Mme Anne Roy remercie l'auteur de la motion qui accepte sa transformation en postulat. Il faut en effet tout d'abord mener une étude sur la politique générale de la Municipalité en termes de gestion du territoire et de gestion des terrains qui pourraient être propriété de la Municipalité. Dans un premier temps, il est nécessaire de poser des objectifs stratégiques et voir sous quelles conditions ils pourront être validés et développer pleinement leurs intentions. La commune possède des zones d'utilité publique, des bâtiments collectifs, de l'habitat collectif ; les droits de superficie peuvent être accordés pour des logements à loyers modérés mais cela doit faire partie d'une politique communale. Le Conseil municipal recommande d'accepter ce texte sous forme de postulat.

M. Claude Gury indique que le groupe PDC-JDC s'inquiète des effets de la mise en place de la motion (modifiée entretemps en postulat) sur les finances communales, notamment au niveau des flux financiers et des effets sur les possibilités d'investissement. La mise en place de manière généralisée du droit de superficie augmentera l'endettement de la commune, ce qui détériorera son rating et, par voie de conséquence, engendrera une augmentation des taux d'intérêt et une réduction des possibilités d'investissement dans les infrastructures nécessaires et indispensables telles que, par exemple, la piscine. Pour les propriétaires, les charges pourraient s'avérer nettement plus élevées par comparaison au mode actuel de mise à disposition des terrains. Au final, cela pourrait même amener une péjoration de l'attractivité de la ville de Porrentruy ; de nombreuses personnes pourraient préférer construire hors de Porrentruy. Une analyse de la situation en Suisse, qui ressort de l'exemple du canton de Vaud, montre que le droit de superficie est principalement utilisé pour le logement collectif, l'industrie, l'artisanat, le commerce, les installations sportives et les bâtiments utilitaires, très rarement pour de l'habitat individuel et que son utilisation nécessite de la part des communes de disposer de lignes directrices claires afin de préciser ce qui doit faire l'objet de ce type de contrat. Seules quelques grandes localités telles que Lausanne, Zurich, Bâle ou Bienne utilisent de manière relativement systématique ce droit. Les petites localités n'utilisent ce droit que pour des cas très pointus à l'exemple de localités touristiques de montagne soumises à une forte pression immobilière et dont l'usage de ce droit permet à la population locale de rester sur place en disposant de terrains avantageux. Un usage inconsidéré de ce mode de mise à disposition du terrain ne constitue pas une bonne solution ; pour notre région, c'est une fausse bonne idée. L'utilisation du droit de superficie devrait rester cantonnée à des cas particuliers qu'il y a lieu de déterminer préalablement par des directives et des règles précises, ce que ne permet pas l'acceptation de la motion (modifiée entretemps en postulat), celle-ci demandant une application unique du droit de superficie. Le groupe PDC-JDC est partagé quant à la transformation de la motion en postulat. En effet, une analyse plus approfondie amènera-t-elle un changement des pratiques actuelles et faut-il réellement y consacrer du temps ? Le groupe PDC-JDC a décidé de laisser la liberté de vote à ses membres.

M. Jean-Luc Plumey relève qu'avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, la gestion du sol a pris une autre direction. L'on ne peut plus imaginer étendre à l'infini la zone de construction sans se préoccuper de l'espace bâti. La réhabilitation, la transformation de quartiers en diverses zones devront bien un jour ou l'autre être repensées, adaptées ou être densifiées. Cependant, si la pratique du droit de superficie est souhaitée pour l'implantation industrielle, il ne paraît pas aussi évident de l'appliquer pour l'habitat, du moins pour l'habitat individuel. Bien que cela se pratique apparemment

avec succès dans diverses autres communes, le groupe PCSI n'est pas convaincu que cela pourrait s'adapter à Porrentruy. Cependant, présentée sous forme de postulat, le groupe PCSI accepte l'idée d'étudier les conséquences d'une telle approche pour la gestion du territoire communal.

Pour M. Xavier Brunner, le droit de superficie, imposé à l'ensemble des parcelles constructibles, n'est pas la solution. Cependant, et correctement appliqué, il peut éventuellement faire partie de la résolution ou du moins y contribuer partiellement. Le texte proposé sous forme de motion est beaucoup trop contraignant sur la forme mais intéressant sur le fond. Il faut réfléchir, évaluer et comparer avant d'entreprendre de coûteuses études et de mandater des spécialistes. Le droit de superficie est correctement pratiqué par de nombreuses communes suisses. Il faut s'approcher de ces communes, évaluer leur retour d'expérience et réfléchir à une mise en pratique sur le territoire de la commune de Porrentruy. Etant donné que le motionnaire accepte la transformation de son texte en postulat et que, si celui-ci est accepté, il ne reflète pas de caractère contraignant, le groupe PLR soutiendra le postulat.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Pour une maîtrise du territoire communal » par 32 voix contre 4.*

### **11. Approuver un crédit de CHF 190'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue de travaux d'améliorations énergétiques de bâtiments du parc immobilier de la Municipalité**

#### ENTREE EN MATIERE

M. Gabriel Voirol indique que cette dépense devrait, indirectement, réduire les coûts de fonctionnement de la Municipalité. Une surveillance de la consommation des bâtiments a été mise en place, ce qui a permis de procéder à un certain nombre d'assainissements. Dans le crédit qui est proposé, on s'intéresse à la production de chaleur sur quatre types d'investissement, s'agissant des vannes, des pompes, des isolations et des chauffe-eau qui sont vétustes. Une étude a été menée par un bureau d'ingénieurs spécialisé qui a démontré l'économie potentielle qui pourrait être réalisée par un remplacement de ces matériaux parfois défectueux ou installés d'une manière vétuste. C'est important de pouvoir économiser l'énergie car c'est par ce biais qu'on arrivera à respecter les objectifs qui doivent amener Porrentruy vers une société à 2000 watts. Les trois commissions auxquelles le dossier a été présenté l'ont accepté.

Mme Aline Nicoulin soulève que dans le rapport, des kWh électriques ont été mélangés aux kWh thermiques, ce qui rend les tableaux moins précis. De plus, elle demande s'il ne faudrait pas évaluer une affectation future du bâtiment du cimetière qui est, proportionnellement, le plus gourmand énergétiquement et qui ne fait l'objet d'aucune proposition de restauration alors que c'est l'un des derniers à recourir encore au mazout. Ces améliorations, qui engendreront des économies d'énergie et de coûts énergétiques, sont des investissements pour demain, raison pour laquelle le groupe PLR acceptera unanimement ce crédit.

M. Alain Chariatte relève que le service communal concerné a effectué depuis plusieurs années un inventaire énergétique des bâtiments communaux. Ce travail démontre que des améliorations seront apportées aux installations techniques de 14 bâtiments. Porrentruy, cité de l'énergie, mérite un tel investissement. Le groupe PDC-JDC soutiendra à l'unanimité cette demande de crédit.

M. Victor Egger informe que le groupe PS-JSPJ-Les Verts acceptera le crédit.

M. Benjamin Bergé indique que le crédit proposé s'inscrit dans la continuité de la politique de la ville relativement aux soucis d'économie d'énergie. Il faut savoir dépenser aujourd'hui pour économiser demain. La maîtrise des dépenses énergétiques implique la maîtrise des finances même si cela passe par des investissements coûteux. M. Benjamin Bergé regrette que les entreprises de la place ayant devisé les travaux ne soient pas citées, dans un souci de transparence. De plus, il fait remarquer qu'il y a une erreur dans le tableau de la page 3 du rapport du Conseil municipal, à la position 1, dans la colonne des coûts

TTC : il s'agit d'un montant de 17'280 francs et non pas de 7'280 francs.

M. Gabriel Voirol signale que le bâtiment du cimetière méritera une attention particulière ; la quantité énergétique dépensée est relativement faible mais le coût est assez important. Une réfection globale sur ce bâtiment sera menée. Celui-ci nécessitera certainement un assainissement mais ce n'est pas une priorité pour l'instant au vu de la faible consommation énergétique. Concernant le tableau de la page 3 du rapport, M. Gabriel Voirol répond qu'il s'agit effectivement d'une erreur.

VOTE

*Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente.*

FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

VOTE

*Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent le crédit de CHF 190'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue de travaux d'améliorations énergétiques de bâtiments du parc immobilier de la Municipalité à la majorité évidente.*

**12. a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2015**

**b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2015**

ENTREE EN MATIERE

M. Eric Pineau exprime la grande satisfaction du Conseil municipal qui présente des comptes pour la troisième fois bénéficiaires. M. Eric Pineau fait part de quelques remarques :

- A la rubrique « biens, services et marchandises », un plafond au niveau des mesures d'économies était fixé à 5.9 millions, on est à 5.5 millions, donc parfaitement en lien avec la planification financière.
- Toutes les charges nettes de la compétence de la Municipalité sont en dessous du budget, donc maîtrisées.
- En ce qui concerne les rentrées fiscales, globalement, on a une augmentation par rapport au budget d'un demi-million de francs ; si on prend par rapport aux comptes 2014, c'est 260'000 francs.
- La recette et administration de district a activé son travail avec un grand nombre d'éliminations d'impôts pour 160'000 francs de rentrées fiscales en moins.
- Dans les charges et produits extraordinaires, on a amorti en totalité le crédit-cadre informatique ; on reviendra probablement d'ici à la fin de l'année avec un nouveau crédit-cadre pour la poursuite du dossier informatique.
- Dans le cadre de MCH 2, une réévaluation des terrains agricoles a été menée pour un montant proche de 350'000 francs ; cette opération a été neutralisée par la maîtrise de réserve sur le fonds pour les opérations foncières.
- Dans le cadre de la RIE 3, une provision de 250'000 francs a été constituée.
- Comme produits extraordinaires, on note le gain comptable avec la vente de Pré Tavanne pour 187'200 francs.
- Les charges augmentent : 1.85 million de francs qui s'expliquent par une augmentation des charges liées.
- Les dépassements de budgets sont tous hors des compétences de la commune donc la maîtrise du budget a été remarquable au niveau de l'administration et du Conseil municipal.
- Les investissements, d'un montant de 7.85 millions de francs bruts, représentent 4.54 millions de francs de dettes d'investissement. Le Conseil municipal continue d'investir et de rattraper.

M. Claude Gury souligne que le groupe PDC-JDC est heureux de constater que les comptes bouclent avec un excédent de recettes de 455'420 francs alors que le budget prévoyait un déficit de 648'132 francs. Le différentiel est donc de près de 1.1 million de francs après amortissement du crédit informatique et la mise en réserve de 250'000 francs en lien avec la RIE 3. Il sera nécessaire de continuer à gérer le ménage communal avec parcimonie en faisant attention aux dépenses et recettes dont la commune a la maîtrise, telles que les charges de personnel, notamment les contrats de durée déterminée dont le volume global frôle les 700'000 francs. Le groupe PDC-JDC acceptera les comptes tels que présentés.

M. Didier Nicoulin informe que le groupe PLR se réjouit de l'exercice 2015 qui dégage un bénéfice de 455'000 francs. Depuis quelques années, la commune renoue avec les chiffres noirs sans péjorer les services à la population, tant dans la culture que dans le social ou l'entretien du domaine public. Ceci également sans avoir dû passer par une augmentation de la quotité d'impôt contrairement à ce que certains, dans le cadre du Conseil de ville, préconisaient il y a quelques années. Depuis 3 ans, les comptes dégagent un bénéfice qui a permis d'amortir la perte reportée. Aujourd'hui, ils présentent même des fonds propres pour 1.2 million de francs. La dette s'est également réduite de 10 millions de francs durant les dix dernières années. De plus, les taux d'intérêt proches de 0% réduisent significativement la charge de la dette tandis que les revenus d'impôts augmentent. Si les comptes 2015 bouclent sur un bénéfice, ils confirment les craintes que le groupe PLR relevait lors du traitement du budget 2016, il y a quelques mois. Les rentrées fiscales marquent un tassement important dans leur progression : elles n'augmentent que de 1.13% contre encore 2.6% l'année dernière, tandis que les charges liées repartent à la hausse avec une augmentation de 251'000 francs, soit 2.36%. La baisse d'autofinancement peut laisser penser que la commune devra recourir plus fortement au crédit bancaire pour financer les investissements. Le risque de voir une baisse des rentrées fiscales dans les comptes 2017 est bien réel, notamment en raison de la sortie de la Grande-Bretagne de l'Europe. De plus, les recettes fiscales seront déjà impactées par la fin de l'amnistie qui représente 700'000 francs. Les actes de défaut de bien, pour un montant record de 500'000 francs délivrés pour le non-paiement des impôts, confirment une dégradation de l'environnement économique. Ne faudrait-il pas entreprendre des démarches auprès de la recette et administration de district afin d'être plus efficaces dans les procédures d'encaissement et de recouvrement d'impôts ? Concernant la constitution cette année d'une provision de 250'000 francs pour la perte d'impôts liée à RIE 3, M. Didier Nicoulin rend attentif que c'est chaque année que l'on n'enregistrera plus une partie des impôts. Concernant l'établissement des comptes, le groupe PLR estime que les écritures d'imputations internes deviennent toujours plus nombreuses et compliquent la lisibilité des comptes. Il est difficile de faire des comparaisons d'une année à l'autre. De plus, ces écritures comptables font augmenter inutilement à la fois les charges et les revenus. Ceci n'a aucun effet sur le résultat mais complique une nouvelle fois le travail d'analyse. Selon les principes comptables reconnus, ces écritures devraient venir en diminution des comptes de charges et ne pas toucher les comptes de produits. Le groupe PLR souhaite que ces remarques soient prises en considération pour les prochaines fois. Le groupe PLR acceptera les comptes et les dépassements 2015.

Mme Sophie Barthod se demande s'il faut vraiment se réjouir de ce 3<sup>e</sup> exercice positif pour les comptes de la ville de Porrentruy. Les circonstances particulières liées spécialement aux effets de l'amnistie fiscale permettent de gommer une période de conjoncture morose. Les rentrées fiscales sont l'élément principal de l'embellie comptable. Mais c'est la dernière année durant laquelle l'on pourra compter sur de telles rentrées. La réforme de l'imposition des entreprises péjorera indéniablement les finances mais les entreprises qui s'installeront ou se développeront sur le territoire communal créeront des emplois et compenseront un tant soit peu le manque à gagner de cette réforme. Le groupe PCSI se réjouit de constater qu'avec une politique d'investissements élevés, la dette de Porrentruy reste stable. Il est important de continuer sur cette voie du développement des investissements, avec des projets d'importance vitale, comme la patinoire, la piscine, la maison de l'enfance et la rénovation de Stockmar. Seules ces réalisations permettront d'améliorer les conditions-cadres de Porrentruy et de motiver les investisseurs à développer la ville. L'attractivité, pour les contributeurs privés, est étroitement liée à l'offre culturelle, sportive et sociale. Si Porrentruy souhaite poursuivre l'expansion du bassin de contribuables permettant ainsi une hausse des revenus, il faut poursuivre sur cette voie. Les nombreux exemples de

programmes d'austérité montrent que les effets sont majoritairement négatifs, affectent les dépenses des ménages et plombent l'activité commerciale. La Municipalité doit continuer sur le chemin déjà entamé de la maîtrise de ses charges, en poursuivant l'étude systématique du renouvellement des postes, dégager encore des mesures d'économies dans les différents secteurs de l'administration et poursuivre sa mue vers une administration en ligne tournée vers l'efficacité et le gain de productivité. Le groupe PCSI acceptera l'entrée en matière et la ratification des dépassements de crédits budgétaires.

Mme Mathilde Crevoisier relève que les finances communales sont maîtrisées, les charges sont généralement en hausse, certes, mais elles restent contenues - tout du moins pour ce qui dépend de la commune -, les charges liées évoluent mais moins que budgétées et l'action sociale est toujours brandie comme la lanterne rouge du budget mais les revenus liés à l'action sociale augmentent aussi mais moins que les charges... Les recettes fiscales continuent d'être imprévisibles et, sur ce point, au niveau des revenus, on maîtrise les prévisions. C'est réjouissant, les investissements continuent d'augmenter, ils doublent au niveau de l'investissement net. Malgré cela, la dette reste quasi intacte. Si on se penche sur la vision qu'on a de ces comptes, on constate une grande prudence qui tend facilement vers le pessimisme. On a constaté, durant cette législature, qu'on a trois années de chiffres noirs, une dette stable et une fortune en hausse, tout cela en réalisant des rattrapages, des amortissements, des provisions et un investissement dynamique. La différence entre les prévisions et les résultats effectifs qui sont donnés depuis 2006 dans les comptes est d'un million de francs chaque année, à l'exception de l'année 2011 où la différence n'était que de 500'000 francs. Cela traduit une vision extrêmement prudente et le groupe PS-JSPJ-Les Verts se demande si c'est vraiment favorable quand on aborde la question des finances communales. Cette logique n'est pas très constructive. Si on cessait de taper toujours sur ces charges, on pourrait à ce moment-là se concentrer sur les revenus et réfléchir à ce qu'on peut faire dans ce domaine-là. Au niveau communal, il est illusoire de vouloir grandir sans que cela s'accompagne de charges : augmenter la population, étendre la ville, attirer des entreprises, développer le tourisme, cela génère des revenus mais cela s'accompagne de coûts. Si on arrête de vouloir contrer cette évolution naturelle, on pourrait plutôt consacrer son énergie à augmenter les revenus, le tout pour pouvoir se donner les moyens d'une politique d'investissement volontariste.

VOTE

*Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente.*

FOND DU SUJET

**a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2015**

La parole n'est pas demandée.

VOTE

*Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent de ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2015 à la majorité évidente.*

**b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2015**

Mme Aline Nicoulin demande si le Conseil municipal peut la renseigner sur la rubrique 160.390.04 « Imputation interne, personnel », qui représente presque 38'000 francs de plus que la somme budgétisée.

M. Eric Pineau répond que ces imputations de personnel sont données par les résultats de Timelead. Il s'agit de personnel qui œuvre pour diverses manifestations.

M. Pierre-Olivier Cattin ajoute qu'il y a eu une refonte des manifestations ; certaines ont été attribuées aux réjouissances publiques alors qu'elles étaient sous la culture, comme Monde de couleurs, le Marché de la

Saint-Martin, le feu des Brandons. De plus, une part de Timelead devient de plus en plus précise et montre le temps passé par le personnel communal, que ce soit la police, la voirie ou le personnel administratif pour chaque manifestation.

Mme Aline Nicoulin soulève qu'à la rubrique 210.314 « Entretien des cours d'eau », 2'674 francs ont été dépensés sur 31'500 francs budgétisés. Est-ce dû à un projet qui n'a pas abouti ? L'entretien non effectué n'engendrera-t-il pas de mauvaises surprises ?

M. Gabriel Voirol indique qu'il s'agit d'actions de civilistes, prévues d'année en année, qui n'ont pas pu être effectuées en raison des coûts de l'organisateur qui ont plus que doublé. Il n'a donc pas été possible d'engager ces civilistes. Ces heures devront être effectuées par quelqu'un d'autre, le service UEI y réfléchit, ainsi qu'à l'utilisation de la faucheuse qui améliorera l'efficacité de l'entretien des berges. Il n'y aura pas de mauvaises surprises cette année.

M. Philippe Eggertswyler ajoute qu'une faucheuse a été louée pendant quelques jours pour désherber les hautes herbes qui sont au bord de la rivière, derrière le collège Stockmar.

M. Dominique Hubleur demande en quoi concerne la rubrique 330.316 « Organisation des tirs obligatoires ».

M. Julien Loichat explique que la police est soumise aux tirs obligatoires et, de plus, la commune paie une participation pour les gens de Porrentruy qui tirent dans les autres sociétés.

M. Pierre Parietti demande, concernant la rubrique 580.312.03 « Consommation d'eau », si l'on a pu prendre des mesures pour ne pas avoir encore une dégradation de cette situation à la piscine municipale.

M. Philippe Eggertswyler répond que la consommation d'eau à la piscine municipale est excessivement importante car le bassin fuit. Le Conseil de ville devra se positionner par rapport à la rénovation de la piscine.

M. Benjamin Bergé fait remarquer qu'à la rubrique 623.365.07 « Subside Caritas Jura », il était prévu au budget 9'000 francs de charges et on s'aperçoit qu'aux comptes il y a 0. Il demande où est passée la subvention à Caritas.

M. Julien Loichat répond que cette subvention est dévolue sur la base d'une demande de subside de la part de Caritas, demande qui n'a pas été formulée l'année dernière. Pour le moment, M. Julien Loichat ne sait pas s'il y aura une demande double pour cette année.

M. Pierre Parietti remarque une différence de 56'000 francs dans les locations, à la rubrique 595 « Patinoire couverte d'Ajoie ». Il demande ce qu'il en est.

M. Eric Pineau répond qu'il n'y a pas eu de play-off et qu'on avait peut-être imaginé une location d'été.

M. Xavier Brunner indique qu'à la rubrique 710.365.01 « Promotion touristique », le concours Enjoy est mentionné dans les commentaires. Il demande ce que c'est et à combien il se chiffre.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg explique qu'il s'agit d'une mesure dans le cadre du programme Enjoy Switzerland, menée par un jury composé de Jura Tourisme, de Suisse Tourisme, de certaines personnalités, du maire et du vice-maire. Ce jury a choisi une œuvre, connue depuis un certain temps, mais elle est tellement fantastique qu'on a du mal à l'implanter. Un certain nombre d'études d'implantation a été mené et on recherche de nouveaux sites un peu plus propices. La part de Porrentruy prévue au départ, de 50'000 francs, a déjà été versée à un fonds pour cette œuvre.

M. Manuel Godinat, concernant la rubrique 10500.314.05 « Entretien des fontaines », explique qu'en raison de la sécheresse de l'année passée, des fontaines avaient été fermées à plusieurs reprises - ce qui n'avait pas tellement de sens étant donné qu'elles sont en circuit fermé - et cela a impliqué une augmentation de plusieurs milliers de francs. Il faudra, à son avis, éviter d'ouvrir et de fermer les fontaines à l'avenir à plusieurs reprises si cela n'a pas d'impact sur la consommation d'eau et si ça coûte aussi cher.

M. Gabriel Voirol pense qu'il y a eu une erreur d'imputation comptable dans cette rubrique de 5'000 francs environ.

M. Claude Gury, au point 24 « Provisions », demande si la réserve de 115'209 francs pour les travaux publics, qui n'a pas bougé depuis 2-3 ans, ne pourrait pas être imputée à l'amortissement du crédit-cadre routier pour l'annuler, dans le futur.

M. Eric Pineau indique qu'il s'agit de la réserve pour la route de Bressaucourt versée par le Canton.

**VOTE**

*Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent les comptes de l'Administration communale 2015 à la majorité évidente.*

**13. Divers**

M. le Président informe que 4 textes ont été déposés.

M. Gilles Coullery rappelle qu'un référendum contre la RIE 3 a été lancé.

M. Pierre-Arnaud Fueg informe que le Conseil municipal sera présent ce week-end à la commémoration des 50 ans de la Colonie espagnole, à Porrentruy, et au 1700<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Saint Martin, à Tours, avec une délégation. Ensuite, il invite les personnes qui le désirent à aller voir l'horloge rénovée de l'Hôtel de ville.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 22.40 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La secrétaire-suppl. :

Le président :

S. Cramatte

M. Meyer